

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 MARS 2018

OBJET / GAIA

**Restauration toiles  
Veber : désignation  
de l'entreprise**

-----  
DATE DE CONVOCATION :  
DEIALDIAREN DATA :  
5 mars 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak : 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othacgeyuy, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaïa Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Eliane Aizpuru, adjointe, M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, M. Peio Etchelecu, Mme Maryannick Hirigoyen, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Eliane Aizpuru à M. Didier Irastorza, M. Vincent Bru à Mme Bernadette Jougleux, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Anne-Marie Pontacq, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, la commune a décidé d'acquérir un ensemble de huit toiles marouflées originales intitulées « Contes de fées », commandées par Edmond ROSTAND, réalisées par Jean VEBER entre 1904 et 1905 et destinées au Boudoir de Rosemonde à la Villa Arnaga.

En 2013, les toiles ont été transférées dans les ateliers du Centre de Recherche et Restauration des Musées de France – C2RMF à Versailles pour y être examinées et étudiées afin de prévoir leur restauration.

En 2016, la Commune, avec l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC Nouvelle Aquitaine, avait programmé la restauration et la réinstallation des toiles dans leur lieu d'origine.

Cette opération (dont le coût global initial est estimé alors à 127 000 € HT suite à une étude préalable) bénéficie de subventions (DRAC Nouvelle Aquitaine, Région Nouvelle Aquitaine, Département Pyrénées Atlantiques), pour un montant total de 101 600 €.

L'étude préalable des toiles datant de 2012, la Commune a confié au Groupement HULOT, une mission d'étude complémentaire plus poussée afin de lancer une consultation auprès des restaurateurs d'œuvres d'art en adéquation avec les prestations de restauration à réaliser (l'étude a été réalisée d'octobre à décembre 2017, pour un montant de 15 000 € HT).

Elle révèle des interventions nécessaires plus soutenues notamment pour quatre panneaux les plus repeints. Ces opérations ont un impact financier supplémentaire estimé à 4 600 € HT ce qui porterait l'opération globale à 146 600 € HT (prestation de restauration + étude).

Le 23 janvier 2018, une consultation a été lancée via un marché de prestations de service spécifique (à caractère culturel) pour la réalisation d'interventions de conservation et de restauration (support et couche picturale), remontage et réinsertion des panneaux dans leurs lambris d'origine conformément aux conclusions de cette étude sous la supervision du C2RMF (assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération) et réinstallation des toiles sur site. Les plis devaient être remis au plus tard pour le 22 février 2018 à 12 heures.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 22 février 2018 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des plis.

Après avoir entendu, le rapport d'analyse des offres, établi par le C2RMF, la commission MAPA, réunie le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018, propose de retenir l'offre du groupement HULOT, représenté par M. Jean-François HULOT désigné mandataire, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés dans la consultation, avec un montant total de 133 335 € HT (offre de base et prestation supplémentaire éventuelle incluse).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- Retient la proposition faite par la commission MAPA et désigne le groupement HULOT attributaire du marché,
- Autorise Mme le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y référant avec le groupement ainsi désigné,
- Autorise Mme le Maire à solliciter les aides auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, pour un montant supplémentaire, approuve le plan de financement de l'Etat (DRAC) et autorise Mme le Maire à solliciter les aides complémentaires d'autres partenaires.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/03/2018